

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

LEGISLATIONS ET REGLEMENTATIONS DU SECTEUR SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

<p>CODE : 71 57 19 U32 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général

LEGISLATIONS ET REGLEMENTATIONS DU SECTEUR SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant,

- ◆ d'appréhender les fondements légaux et réglementaires qui régissent les institutions privées et publiques du secteur non marchand, ainsi que les principes de base du droit civil et du droit social ;
- ◆ d'appliquer ces fondements et principes à la gestion quotidienne du service et ou de l'institution.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

A partir d'une problématique globale de management, représentative du secteur non marchand, évoquant les domaines de l'éthique, de la gestion globale des ressources et de l'organisation du travail, dans le respect des règles et usages de la langue française et de la déontologie,

- ◆ rédiger un travail de synthèse :
 - modélisant l'organisation du travail d'un service ou d'une institution,
 - analysant les outils de gestion globale des ressources,
 - intégrant une démarche de questionnement éthique sur les valeurs annoncées et constatées dans le service ou l'institution,
- ◆ exposer une réflexion critique sur son analyse et d'en débattre ;
- ◆ relever les éléments qui contribuent à la construction de son identité de cadre du secteur non-marchand.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Cadre du secteur non-marchand : Approches des pratiques managériales » n° 71 57 16 U32 D2.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir de situations de gestion quotidienne d'un service ou d'une institution des secteurs public et /ou privé,

sur base d'une méthodologie efficiente de gestion documentaire législative, dans le respect des consignes données, de la déontologie et de l'éthique,

- ◆ d'élaborer un rapport critique en tenant compte des critères suivants :
 - le relevé des éléments juridiques impliqués,
 - l'ébauche d'une stratégie d'actions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des compétences suivantes :

- ◆ le degré de pertinence des méthodes d'analyse,
- ◆ le degré de cohérence de l'argumentation,
- ◆ le degré de précision du vocabulaire.

4. PROGRAMME

Sur base d'une méthodologie efficiente de gestion documentaire législative des secteurs public et privé,

l'étudiant sera capable :

4.1. « Droits appliqués et réglementations sectorielles »

- ◆ d'expliciter les principes fondamentaux des droits civil et social appliqués au secteur non-marchand ;
- ◆ d'identifier l'organisation des pouvoirs législatif et judiciaire en interaction avec le secteur non marchand ;
- ◆ d'établir l'inventaire des instances régissant le secteur non marchand et leur champ de compétences ;
- ◆ d'identifier les ressources pertinentes afin de trouver les informations relatives à la législation et à la réglementation du secteur ;
- ◆ de relever le sens et la portée des bases légales (les attendus, ...) ;
- ◆ d'identifier les principaux éléments déterminants en matière de droit social (durée du travail, travail du dimanche et des jours fériés, travail de nuit, travail de la femme, des jeunes, des enfants, rémunération, médecine du travail, responsabilité de l'employeur, ...) ;

4.2. « Etudes de cas juridiques »

dans le respect des consignes données, de la déontologie et de l'éthique,

- ◆ d'analyser des situations concrètes relatives au contrat de travail en fonction des aspects légaux ;
- ◆ d'établir la dichotomie présente entre les textes et les pratiques situationnelles ;
- ◆ d'analyser la problématique du respect de la personne lors de la stricte application des procédures légales et juridiques ;
- ◆ d'énoncer les matières juridiques présentes ;
- ◆ de veiller à la rédaction des décisions prises en tenant compte des principes légistiques ;
- ◆ d'élaborer des stratégies d'intervention au sein et en dehors de l'organisation, dans une perspective de respect des droits de la personne.

5. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<i>Classement des cours</i>	<i>Code U</i>	<i>Nombre de périodes</i>
Droits appliqués et réglementations sectorielles	CT	B	68
Etudes de cas juridiques	CT	B	60
7.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160